

## LOI CONCERNANT L'USAGE D'UN DETECTIVE PRIVE

Par **Visiteur**, le **31/07/2014** à **16:17**

Bonjour, quelles sont les lois qui régissent le droit d'utiliser un détective privé pour surveiller/espionner quelqu'un ? Est ce tout simplement légal ? et si oui dans quelles conditions ?

Merci

Par **play13**, le **17/08/2015** à **23:14**

Bonjour,

Je tombe sur votre message; ma réponse ne vous sera probablement pas utile vu la date à laquelle vous avez posté votre question, mais elle pourra servir à d'autres.

Les détectives privés sont régis par le Titre II de l'Ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012 (à partir de l'article L621-1).

L'exercice de la profession est donc strictement encadré et contrôlé.

Pour répondre à votre question, il est bien évidemment légal de faire appel à un détective privé, mais celui-ci ne peut agir que si la demande du client est légitime : difficile d'être plus précis, car après c'est au cas par cas...

Cordialement